



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

N° Spécial

18 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 18 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction de la citoyenneté et de la légalité	Page
N°2020-131	12 Août 2020	Arrêté DCL/BRGE n° 2021-131 du 12 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune de Sèvres	3
Annexe Arrêté N°2020-131	12 Août 2020	ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-131 du 12 août 2020	5

Arrêté DCL/BRGE n° 2021-131 du 12 août 2020
instituant les bureaux de vote dans la commune de Sèvres

**Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment l'article R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-163 du 26 août 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Sèvres,

Vu la demande du maire de Sèvres en date du 16 juillet 2020,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Sèvres sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3: le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (8 ^{ème} circonscription), régionales, départementales (canton n° 5 : Boulogne-Billancourt-2), municipales et référendums	<p><u>En journée</u> :</p> <p>Mairie, service élections 54 Grande Rue</p> <p><u>A la clôture du scrutin</u> :</p> <p>Bureau n° 1 Sèvres Espace Loisirs – La Rotonde – entrée A 47/49 Grande Rue</p>

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 12 août 2020

Le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

Vincent BERTON

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-131 du 12 août 2020

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	MAIRIE	54, Grande rue	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
2	ECOLE PRIMAIRE GAMBETTA B réfectoire	53, Grande rue	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
3	ECOLE MATERNELLE DU PARC CHEVIRON salle de restauration	40, rue du Parc Cheviron	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
4	ECOLE ELEMENTAIRE CROIX BOSSET réfectoire	14, rue Croix-Bosset	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
5	ECOLE MATERNELLE CROIX-BOSSET salle d'activités	14, rue Croix-Bosset	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
6	ECOLE MATERNELLE CROIX BOSSET salle de jeux – niveau bas	14, rue Croix-Bosset	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
7	MAIRIE	54 Grande Rue	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
8	SALLE ALPHONSE LOUBAT	9, grande rue	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
9	SALLE POLYVALENTE	11, route de Gallardon	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
10	ECOLE PRIMAIRE DES BRUYERES réfectoire	12, route du pavé des gardes	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
11	SALLE POLYVALENTE	11, route de Gallardon	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
12	ECOLE GAMBETTA A réfectoire	53, grande rue	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
13	ECOLE ELEMENTAIRE GAMBETTA B Hall	2, rue Victor Hugo	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
14	STADE DES FONTAINES	12, rue Albert Dammouse	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
15	ECOLE ELEMENTAIRE GAMBETTA B Hall	2, rue Victor Hugo	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2
16	L' ESC@LE	51, grande rue	N° 5 : Boulogne- Billancourt-2

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : MAIRIE		
54, Grande rue		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Camille Sée	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°5 au n°19	
Avenue Félix Bracquemond	Totalité	
Avenue Lulli	Totalité	
Escalier Ernest Chaplet	Totalité	
Grande Rue	du n°20 au n°80	du n°41 au n°69
Rue Brancas	du n°1 au n°37	du n°2 au n°40
Rue Lecocq	Totalité	
Rue Léon Journault	Totalité	
Rue Victor Hugo	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 2		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE GAMBETTA B – REFECTOIRE		
53, Grande rue		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de l'Europe	du n°2 au n°22	du n°21 au n°33
Grande Rue	du n°71 au n°103	
Impasse des Pommerets	Totalité	
Rue Caroline Landon	Totalité	
Rue de l'Eglise	Totalité	
Rue des Bois	Totalité	
Rue des Pommerets	Totalité	
Rue Erard	Totalité	
Rue Léon Cladel	Totalité	
Rue Saint Pierre	Totalité	
Square du Cinquantenaire de Verdun	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU PARC CHEVIRON - SALLE DE RESTAURATION		
40, rue du Parc Cheviron		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Bosquet	Totalité	
Avenue du Beau Site	Totalité	
Escalier du Beau Site	Totalité	
Grande Rue	du n°139 au n°155	du n°161 à la fin
Rue Alphonse Karr	Totalité	
Rue de la Porte Dauphine	Totalité	
Rue des Capucines	Totalité	
Rue du Parc Cheviron	Totalité	
Rue Marie-Jeanne Guillaume	Totalité	
Rue Victor Pauchet	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE CROIX BOSSET- REFECTOIRE		
14, rue Croix-Bosset		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Chemin de la Terrasse	Totalité	
Escalier Raymond Gigot	Totalité	
Rue Albert Glatigny	Totalité	
Rue Croix-Bosset	Totalité	
Rue de la Monesse	n°1	du n°2 à la fin
Rue des Chapelles	Totalité	
Rue des Châtre-Sacs	Totalité	
Rue Descartes	Totalité	

Rue Gustave Guillaumet	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CROIX-BOSSET - SALLE D'ACTIVITES		
14, rue Croix-Bosset		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Escalier Croix-Bosset	Totalité	
Rue de la Caille	Totalité	
Rue de la Justice	Totalité	
Rue de Ville d'Avray	du n°48 au n°112	du n°53 au n°109
Rue des Hauts Closeaux	Totalité	
Rue des Mureaux Gris	Totalité	
Rue du Bel Air	du n°2 à la fin	
Rue du Belvédère de la Ronce	Totalité	
Rue du Bocage	Totalité	
Rue Fréville le Vingt	Totalité	
Rue Georges Papillon	Totalité	
Rue Jeanne d'Arc	du n°1 au n°23	du n°2 au n°22
Rue Jules Lemaître	Totalité	
Sente de la Vierge	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE CROIX-BOSSET - SALLE DE JEUX - NIVEAU BAS		
14, rue Croix-Bosset		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Gambetta	du n°2 à la fin	
Impasse des Soupirais	Totalité	
Parc des Jardies	Totalité	
Place Pierre Brossolette	Totalité	
Rue Brancas	du n°77 à la fin	du n°92 à la fin
Rue Cadet de Gassicourt	Totalité	
Rue de la Ceriseraie	Totalité	
Rue de la Louve	Totalité	
Rue de Ville d'Avray	du n°114 au n°134	
Rue des Dames Marie	Totalité	
Rue des Fontenelles	Totalité	
Rue des Jardies	Totalité	
Rue des Prés Verdy	Totalité	
Rue des Soupirais	Totalité	
Rue du Clos Anet	Totalité	
Rue du Maréchal Galliéni	Totalité	
Rue du Point de Vue	Totalité	
Rue Honoré de Balzac	Totalité	
Rue Reinert	Totalité	
Rue Riocreux	Totalité	
Sente duNord	du n°10 au n°34Bis	du n°11 au n°33
Villa des Jardies	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : MAIRIE		
54, Grande Rue		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Escalier du Parc	Totalité	
Escalier Saint-Louis	Totalité	
Impasse du Docteur Gabriel Ledermann	Totalité	
Place de la Manufacture Nationale	Totalité	
Rue Ampère	Totalité	
Rue Bernard Palissy	Totalité	
Rue Boizot	Totalité	
Rue Brancas	du n°39 au n°75	du n°42 au n°90
Rue Camille Corot	Totalité	

Rue Collas	Totalité	
Rue de la Porte du Parc	Totalité	
Rue de Rueil	Totalité	
Rue de Saint-Cloud	Totalité	
Rue de Ville d'Avray	du n°19 au n°51	du n°16 au n°46
SUITE BUREAU 7		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue des Caves du Roi	du n°28 à la fin	du n°33 à la fin
Rue des Rouillis	Totalité	
Rue du Docteur Gabriel Ledermann	Totalité	
Rue du Guet	Totalité	
Rue Jules Sandeau	Totalité	
Rue Metchnikoff	Totalité	
Sente du Nord	du n°36 à la fin	
BUREAU DE VOTE N°8 Lieu de vote : SALLE ALPHONSE LOUBAT 9, Grande rue		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Vieux Moulin	Totalité	
Allée Pompadour	Totalité	
Avenue de la Cristallerie	Totalité	
Avenue de la Division Leclerc	n°2	
Chemin des Lacets	Totalité	
Grande Rue	du n°1 au n°27	du n°2 au n°12
Place de la Libération	du n°1 au n°11	
Rue Diderot	Totalité	
Rue du Vieux Port	Totalité	
Rue Troyon	Totalité	
Sente des Porchères	Totalité	
Villa et avenue Brimboration	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9 Lieu de vote : SALLE POLYVALENTE 11, route de Gallardon		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Acacias	Totalité	
Route de Gallardon	Totalité	
Route de la Source	Totalité	
Route du Pavé des Gardes	du n°48 au n°78	
Rue des Réservoirs	Totalité	
Rue des Verrières	Totalité	
Rue Jean Jaurès	du n°1 à la fin	
Rue Marcelin Berthelot	du n°2 au n°18	
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Pierre et Marie Curie	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10 Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES BRUYERES – REFECTOIRE 12, route du pavé des gardes		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jules Gévelot	Totalité	
Route des Postillons	Totalité	
Route du Pavé des Gardes	du n°2 au n°16	du n°24 au n°40
Rue Allard	Totalité	
Rue Carles Vernet	Totalité	
Rue de la Garenne	du n°33 au n°65	du n°46 au n°50
Rue de Wolfenbüttel	Totalité	
Rue des Bruyères	du n°47 au n°111	du n°50 à la fin
Rue des Coutures	Totalité	
Rue Fernand Pelloutier	Totalité	

Rue Foury	Totalité		
Rue Joseph et Germaine Bourroche	Totalité		
Rue Louis Charpentier	Totalité		
Rue Montaigne	Totalité		
BUREAU DE VOTE N°11 Lieu de vote : SALLE POLYVALENTE 11, route de Gallardon			
Nom de la rue	N° dans la rue		
Allée des Capucins	Totalité		
Allée des Guinguettes	Totalité		
Route des Capucines	Totalité		
Rue Benoît Malon	Totalité		
Rue Camille Desmoulins	Totalité		
Rue Charles Vaillant	du n°2 au n°38		
Rue de Champfleury	Totalité		
Rue de la Borne au Diable	du n°1 au n°33	du n°2 au n°32	
Rue de la Châtaigneraie	Totalité		
Rue de la Garenne	du n°19 au n°31	du n°28 au n°44	
Rue de la Source	Totalité		
Rue des Hauts-Tillets	Totalité		
Rue Develly	Totalité		
Rue du Docteur Roux	Totalité		
Rue Ernest Renan	du n°53 au n°75	du n°56 au n°66	
Rue Jean Jaurès	du n°2 à la fin		
Rue Jules Ferry	Totalité		
Rue Léon Bourgeois	Totalité		
Rue Marcelin Berthelot	du n°20 à la fin		
Rue Marguerite Payen	Totalité		
Rue Rouget de l'Isle	Totalité		
Sente du Cimetière	Totalité		
BUREAU DE VOTE N°12 Lieu de vote : ECOLE GAMBETTA A – REFECTOIRE 53, Grande rue			
Nom de la rue	N° dans la rue		
Escalier de la Fontaine d'Amour	Totalité		
Grande Rue	du n°135 au n°137	n°157 et 159	du n°172 au n°192
Place Gabriel Péri	Totalité		
Rue Anatole France	Totalité		
Rue de la Garenne	du n°1 au n°17	du n°2 au n°26	
Rue des Bas-Tillets	Totalité		
Rue Ernest Morlet	Totalité		
Sente du Parc Cheviron	Totalité		
BUREAU DE VOTE N°13 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE GAMBETTA B – HALL 2, rue Victor Hugo			
Nom de la rue	N° dans la rue		
Place du Théâtre	Totalité		
Rue Auguste Rodin	Totalité		
Rue des Binelles	du n°17 au n°45	du n°34 au n°66	
Rue des Fontaines	du n°1 au n°7	du n°2 au n°24	
Rue des Gérideaux	Totalité		
Rue Falconet	Totalité		
Rue Georges Bonnefous	Totalité		
Rue Lecointre	Totalité		
Rue Maurice Berteaux	Totalité		
Rue Pierre Midrin	Totalité		
Sente de la Grande Haie	Totalité		

BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : STADE DES FONTAINES		
12, rue Albert Dammouse		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Albert Dammouse	Totalité	
Rue Avice	Totalité	
Rue de l'Ermitage	Totalité	
Rue des Bruyères	du n°22 au n°48	du n°37 au n°45
Rue des Fontaines	du n°9 à la fin	du n°26 à la fin
Rue des Rossignols	Totalité	
Rue Edouard Laferrière	Totalité	
Rue Ernest Renan	du n°1 au n°51	du n°2 au n°54
Rue Georges Vogt	Totalité	
Rue Henri Duveyrier	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°15		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE GAMBETTA B – HALL		
2, rue Victor Hugo		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Grande Rue	du n°82 au n°170	du n°105 au n°133
Rue de Ville d'Avray	du n°1 au n°17	du n°2 au n°14
Rue des Caves du Roi	du n°1 au n°31	du n°2 au n°26
Ruelle de la Pointe	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : L'ESC@LE		
51, Grande rue		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Division Leclerc	Totalité (sauf le n°2)	
Avenue Eiffel	Totalité	
Avenue Henri Régnauld	Totalité	
Grande Rue	du n°14 au n°18	du n°29 au n°39
Rue Alphonse Robert	Totalité	
Rue Anne Amieux	Totalité	
Rue Blaise Pascal	Totalité	
Rue Brongniart	Totalité	
Rue des Binelles	du n°1 au n°15	du n°2 au n°32
Rue des Bruyères	du n°2 au n°20	
Rue Emmanuel Giraud	Totalité	
Rue Ernest Legouvé	Totalité	
Rue Jules Hetzel	Totalité	
Rue Madame Jules Favre	Totalité	
Rue Massenet	Totalité	
Rue Nungesser et Coli	Totalité	
Rue Théodore Deck	Totalité	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>